

**PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE**

**Extrait du Registre des Délibérations
du Bureau**

Séance du vendredi 6 décembre 2024

DBS05-2024

Le 6 décembre 2024, à 12h00, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué le 29 novembre 2024 s'est réuni à l'Hôtel de la CU Caen la mer, salle F4 719, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RENARD, Président.

Nombre de délégués
en exercice : 37

Présents : 20

Pouvoirs : 6

Votants : 26

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Dominique GOUTTE, M. Michel LAFONT, Mme Dorothée PITOIS, M. Emmanuel RENARD, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Pascal SERARD, Mme Laurence TROLET, Mme Béatrice TURBATTE

Communauté de communes Cingal Suisse Normande : M. Jean-Claude BRETEAU, M. Jacky LEHUGEUR

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Philippe CHANU, M. Jean-Luc GUINGOUAIN, M. Thierry LEFORT, M. Patrick LERMINE

Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Bernard ENAULT, M. Rémy GUILLEUX

Communauté de Communes Val es Dunes : Mme Sophie DE GIBON, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Patrice MARTIN, M. Philippe PESQUEREL

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Hélène BURGAT (pouvoir à M. Michel LAFONT), M. Christian CHAUVOIS (pouvoir à M. Pascal SERARD), M. Christian DELBRUEL (pouvoir à Mme Laurence TROLET)

Communauté de communes Cingal Suisse Normande : M. Pierre BRISSET (pouvoir à M. Jacky LEHUGEUR), M. Olivier GUILLEMETTE (pouvoir à M. Jean-Claude BRETEAU)

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Hubert PICARD (pouvoir à M. Rémy GUILLEUX)

Étaient excusés :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Fabrice DEROO, M. Aristide OLIVIER, M. Michel PATARD-LEGENDRE,

Communauté de communes Cingal Suisse Normande : M. Patrick MOREL

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Alain GOBE

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Ann BAUGAS

**SIGNATURE D'UNE
CONVENTION AVEC ENEDIS
POUR LA REALISATION D'UNE
ANALYSE D'IMPACT
SCENARISEE (AIS) SUR LE
PERIMETRE DE VALLEES DE
L'ORNE ET DE L'ODON**

DBS05-2024 : Signature d'une convention avec ENEDIS pour la réalisation d'une analyse d'impact scénarisée (AIS) sur le périmètre de Vallées de l'Orne et de l'Odon

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ENEDIS POUR LA REALISATION D'UNE ANALYSE D'IMPACT SCENARISEE (AIS) SUR LE PERIMETRE DE VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

Exposé :

Le Pôle métropolitain a élaboré la stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour le compte de cinq de ses membres, parmi lesquels figure la communauté de communes de Vallées de l'Orne et de l'Odon. Ce document de planification fixe des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en proposant de travailler concomitamment sur la diminution des consommations d'énergie et l'augmentation de la production d'énergies renouvelables et de récupération sur le territoire.

La Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon s'est engagée, quant à elle, dans un programme, « Territoires 100 % EnR », qui vise à couvrir entièrement la consommation énergétique finale de son territoire par sa propre production d'EnR. Elle est accompagnée, pour la mise en œuvre de son programme de transition énergétique, par le SDEC ENERGIE.

De son côté, Enedis assure la gestion des données issues des dispositifs de comptage mais doit également transmettre, aux personnes publiques en charge de l'élaboration des documents de planification, les données permettant d'élaborer et d'évaluer ces derniers.

C'est pourquoi, s'agissant du déploiement des EnR, Enedis a développé un outil qui lui permet de proposer un service d'analyse des impacts sur le réseau public de distribution d'électricité (RPD) des scénarios de développement définis par les territoires en matière d'efficacité énergétique et d'implantation d'EnR.

Sollicitée par Enedis, par l'intermédiaire du SDEC ENERGIE, la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon a manifesté son intérêt pour ce dispositif et accepte de transmettre les données relatives au scénario « 100 % EnR », qui sera le scénario maximum de la simulation proposée par Enedis. De son côté, le Pôle métropolitain propose de communiquer à Enedis le scénario du PCAET, qui sera le scénario minimum.

Et pour sa part, Enedis s'engage à utiliser les données d'entrée fournies par le SDEC Energie, Vallées de l'Orne et de l'Odon et Caen Normandie Métropole aux seules fins de réaliser l'AIS. Par conséquent, les données fournies ne pourront donc pas être utilisées hors du cadre de la convention.

Proposition :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'énergie, et notamment les articles relatifs aux missions et obligations d'ENEDIS,

Vu le projet de convention pour la réalisation d'une AIS sur le territoire de Vallées de l'Orne et de l'Odon, impliquant la mise à disposition des données du scénario PCAET du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole et du scénario 100 % EnR de la communauté de communes de Vallées de l'Orne et de l'Odon,

Il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention en annexe.

Vote :

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Président à signer la convention et tout acte en découlant.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise en Préfecture.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

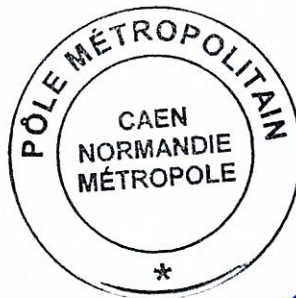
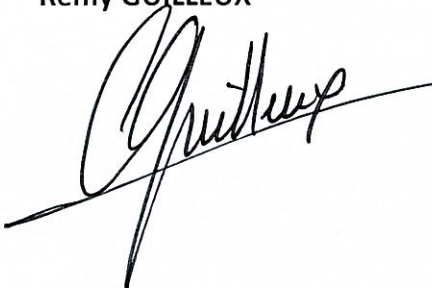
Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R 119 s'applique ; recours dans un délai de cinq jours.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Rémy GUILLEUX



Emmanuel RENARD



Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 09/12/2024

Publié le



ID : 014-251403184-20241206-DBS05_2024-DE